



## Réformer l'AVS: plus urgent que jamais

Les délibérations parlementaires sur la réforme de l'AVS débuteront le lundi 10 août avec des auditions de la Commission de la sécurité sociale du Conseil des États. Si rien n'est fait, le fonds AVS sera épuisé d'ici à 2030. Les charges financières de l'AVS doivent être réduites, idéalement en relevant l'âge de la retraite. Une nouvelle hausse des cotisations ou des impôts serait inacceptable pour la population et l'économie.

La réforme de l'AVS est l'un des défis actuels les plus urgents. En effet, la situation financière de cette assurance se dégrade depuis 2014. Avec l'augmentation de l'espérance de vie et les changements démographiques, qui s'accroîtront ces prochaines années avec le départ à la retraite des baby-boomers, les recettes feront de plus en plus défaut pour couvrir la progression des dépenses.

### **On ne pourra éviter une augmentation de l'âge de la retraite**

La crise du coronavirus accentue une évolution évidente depuis longtemps: on ne pourra faire l'économie de mesures structurelles, notamment d'une augmentation de l'âge de la retraite. Les hausses d'impôts ne parviendront pas, à elles seules, à stabiliser l'AVS, pas à un coût acceptable pour la population et l'économie. Cela est vrai en temps normal et à plus forte raison dans une crise qui devrait s'inscrire dans la durée.

Après l'échec des précédentes réformes, le Conseil fédéral a proposé, il y a un an, un nouveau projet pour assurer le financement de l'AVS. Aux yeux de l'économie, son projet mise excessivement sur un financement additionnel par la TVA (relèvement de 0,7 point). Seule l'augmentation de l'âge de référence des femmes à 65 ans améliore fondamentalement et durablement les finances de l'AVS. Les mesures d'accompagnement et autres propositions contenues dans le projet (assouplissement du départ à la retraite, par exemple) génèrent en effet des coûts qui annulent pour l'essentiel la réduction des dépenses. Vu l'ampleur du défi financier, l'AVS ne peut pas se permettre ces dépenses supplémentaires.

## **Pour atteindre l'objectif, il faut une combinaison de mesures équilibrée**

En acceptant le projet AVS et fiscalité, la population et l'économie ont déjà fourni un financement supplémentaire de plusieurs milliards. Il faut refuser l'injection de moyens supplémentaires s'ils ne sont pas accompagnés de mesures axées sur les prestations au moins équivalentes. Seule une combinaison de mesures équilibrées permettra de répondre aux réalités démographiques et financières. Si on entend maintenir la modeste baisse des dépenses proposée par le Conseil fédéral dans son projet, la hausse de la TVA ne doit pas dépasser 0,2 ou 0,3 point. Dans ce cas, une nouvelle réforme sera nécessaire prochainement, car l'AVS fera face à de nouveaux problèmes financiers dans quelques années.

## **L'âge de la retraite dépend de l'espérance de vie**

L'initiative sur les rentes des jeunes PLR s'attèle aux problèmes démographiques de l'AVS à long terme. Après un relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes et des hommes à 66 ans, celui-ci serait lié de manière flexible à l'espérance de vie. Une solution simple qui garantit le financement de l'AVS sur la durée et pour toutes les générations, sans qu'il soit nécessaire de discuter en permanence de nouvelles réformes ou d'augmentations d'impôts. L'OCDE propose également ces mesures, entre autres, pour préparer la Suisse au vieillissement de sa population.